# Projet délibération - ADHESION AU GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d’Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d’exercer des activités d’intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l’adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l’ensemble des services proposés,

***Le Conseil municipal/communautaire/d’administration, après en avoir délibéré,***

* **APPROUVE** l’adhésion de la commune/EPCI/Syndicat XXXX au Groupement d’Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
* **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la commune/EPCI/Syndicat XXXX et le GIP RECIA, et les conditions de l’adhésion,
* **AUTORISE** le Maire/Président à inscrire au budget les dépenses afférentes à l’adhésion au GIP RECIA,
* **DESIGNE** Monsieur/Madame XXXX en qualité de représentant titulaire et Monsieur/Madame XXXX en qualité de représentant suppléant pour siéger à l’Assemblée Générale du GIP RECIA,
* **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur/Madame le Maire/Président pour l’application de la présente délibération.

Le Maire/Président,